

Règlement Intérieur saison 2017-2018 (R.I édité le 22/08/2016)

GENERALITES :

Le TEAM VAL'EURE TRIATHLON est affilié à la Fédération Française de Triathlon.

Chaque adhérent(e) s'engage à :

- Se conformer entièrement à la réglementation générale de la FFTri, ainsi qu'à celle de ses ligues régionales et comités départementaux.
- Se soumettre aux sanctions disciplinaires qui lui seraient infligées par l'application des règles prévues par la réglementation.
- Respecter l'ensemble du matériel et des locaux mis à sa disposition pour le Team.
- Dégager la responsabilité du Team en cas de vol de son matériel durant entraînements et/ou compétitions.

COTISATIONS :

Toute cotisation versée au Team est définitivement acquise. Aucun remboursement (même partiel) de cotisation ne pourra être exigé en cas de démission, d'exclusion ou autres motifs, en cours d'année.

La Licence ne sera délivrée qu'après remise par l'adhérent des pièces à joindre au bulletin d'adhésion et du règlement intérieur signé.

L'inscription définitive d'un athlète fera l'objet d'un test validant son aptitude.

EQUIPEMENT :

Le triathlète a l'entière charge et responsabilité de son équipement qui doit être en adéquation avec la discipline pratiquée. Le Team définit en début de chaque saison sportive ses tenues officielles pour les entraînements et compétitions. Les tenues "club" restent à la charge du triathlète.

ENTRAINEMENTS :

Pour le bon déroulement des séances d'entraînement, les horaires et lieux seront convenus par mail et respectés. Le triathlète respecte son entraîneur ainsi que ses camarades afin que les entraînements et compétitions se déroulent dans de bonnes conditions. Le triathlète doit respecter les groupes de niveaux décidés par l'entraîneur, ainsi que les jours et horaires des créneaux concernant son groupe (sauf demande exceptionnelle qui peut être éventuellement accordée par l'entraîneur).

1- Natation :

Un brevet de 50m est obligatoire. Les triathlètes doivent se conformer au règlement de la piscine (copie sur demande).

2- Vélo :

Le port du casque est obligatoire sur toutes les sorties cyclistes (entraînements, compétitions, stages, etc). Le Triathlète doit prévoir son matériel de réparation, ses ravitaillements (liquides et solides) et disposer d'un matériel en bon état (pneus, freins, mécanique, etc). Lors de sorties en vélo, le triathlète est tenu de respecter **le code de la route**. Pendant les sorties communes, les enfants sont sous la **responsabilité** de l'entraîneur et du Team durant les horaires des séances de vélo et **celle-ci** ne peut être engagée pour les enfants regagnant seul leur domicile. Les membres du team pourront être amenés, sur demande de l'entraîneur, à encadrer les séances vélo des jeunes en soutien à celui-ci.

3- Course à pied :

Les triathlètes doivent se conformer au règlement du stade et respecter les équipements mis à leur disposition (copie sur demande).

COMPETITIONS :

1- Engagements :

Un programme des compétitions retenues par le Team sera transmis par mail. Il indique notamment le calendrier et lieux des compétitions officielles. Les triathlètes participant aux compétitions retenues par le Team devront s'inscrire par mail, impérativement 15 jours avant la compétition, à l'adresse suivante :

teamvaleuretriathlon@gmail.com. Après cette date, le triathlète devra s'inscrire par ses propres moyens. En cas d'inscription et de non-participation à une compétition, les frais engagés seront réclamés.

2- Encadrement et déplacements :

Le transport des triathlètes lors des compétitions se fait par les parents ou membres du Team, à leur charge.

3- Ethique :

Les membres adhérents se doivent de porter les tenues du Team lors des compétitions et sur les podiums sous peine de sanction financière. Ils s'engagent à les respecter au mieux et à ne nuire en aucune manière au Team et à ses villes supports. Lors des compétitions, les triathlètes du Team Val'Eure Triathlon s'engagent à respecter le règlement de l'épreuve, les arbitres, les membres de l'organisation ainsi que les concurrents. Afin d'être fidèle à l'éthique sportive, ils s'engagent également à ne pas faire usage de produits illicites. En cas de prescription médicale, le triathlète valide auprès du médecin l'absence de contre-indication SPORTIVE (liste des produits illicites sur <http://www.santesport.gouv.fr/> et pour toutes informations n° vert "écoute dopage" : 0800152000). **Tout compétiteur contrôlé positif sera entendu en commission disciplinaire et sera sanctionné.**

5- divers :

Le licencié s'engage à remettre un chèque de caution de 8 Euros au club pour obtenir la carte d'accès aux entraînements Natation.

6- Manifestations organisées par le Team :

La participation active de tous les licenciés du Team est vivement souhaitée lors de l'organisation de toutes compétitions sportives gérées par celui-ci. En cas d'empêchement, les triathlètes peuvent être remplacés par un tiers de leur choix.

Le présent règlement intérieur pourra être modifié par le conseil d'administration ou l'assemblée générale ordinaire à la majorité des membres.